

REPUBLIQUE FRANCAISE  
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS  
(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL de COMMUNAUTE  
de COMMUNES

Effectif légal du Conseil de  
Communauté :  
61

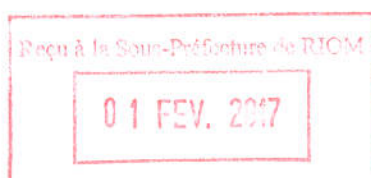
Nombre de Conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
61

Nombre de votants :  
61

Date de convocation :  
16 janvier 2017

Date d'affichage  
du compte-rendu :  
30 janvier 2017



**Objet :**  
**Commission pour les marchés en  
procédure adaptée : composition  
et élection des membres**

**Délibération n°03**

L'AN deux mille dix-sept, le 23 janvier, le Conseil  
Communautaire, convoqué le 16 janvier 2017 s'est réuni à la  
salle de l'Arlequin à Mozac à 18 heures 30 minutes, sous la  
présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS :**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel  
BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme  
Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre  
BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine  
BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe  
CARTAILLER, M Pierre CERLES, Mme Séverine CHANIER, M  
Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène  
CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE,  
Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick  
DAVAYAT, M Jackie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José  
DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie  
FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe  
GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET,  
Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre  
HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine  
HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme  
Emilie LARRIEU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER,  
Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Gilbert  
MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre  
PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON,  
Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-  
Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX,  
Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas  
WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Sylvie GERBE, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à M Jean-  
Christophe GIGAULT*  
M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD*  
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à M Jean-  
Pierre HEBRARD*

M Christian MELIS conseiller communautaire unique d'Enval,  
*suppléé par Mme Sylvie GERBE, conseillère communautaire  
suppléante*

<> <> <> <> <>  
**Secrétaire de Séance :**  
**Madame Martine BESSON**  
<> <> <> <> <>

## Commission pour les marchés en procédure adaptée : composition et élection des membres

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,  
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le président rappelle :

Que si la commission d'appel d'offres (CAO) intervient dans les procédures de passation formalisées, c'est-à-dire les procédures relevant des marchés dont la valeur estimée hors taxe est supérieure ou égale aux seuils européens elle est, en revanche, incompétente pour les marchés passés selon la procédure adaptée, en dessous des seuils communautaires

Que pour les marchés passés selon la procédure adaptée dont le montant est égal ou supérieur au montant fixé par les textes (25 000 € HT depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015), il est possible de déterminer des règles d'attribution interne prévoyant l'intervention d'une commission ad hoc dans la procédure de passation. Cette commission peut être appelée à siéger pour rendre des avis sur le choix des titulaires ou les avenants se rapportant à ces marchés.

Considérant qu'il n'existe pas de règles quant à la composition et aux modalités de fonctionnement de cette commission qui peuvent être librement déterminés, le Président propose que son avis soit requis :

- au cas par cas et pour les projets les plus complexes ou sensibles, le projet de marché notamment le choix des critères, les modalités de négociation, l'insertion de clauses environnementales et sociales, les conditions d'application des pénalités,
- pour l'examen et la proposition de classement des offres.

Considérant qu'il convient de permettre la continuité dans les procédures de marchés, le président propose de désigner les mêmes membres que ceux constituant la CAO, étant précisé que Gérard CHANSARD devient titulaire et Alain PAULET suppléant. En fonction des marchés traités, participent également à la commission « marchés », le vice-président et les services en charge du domaine.

### **Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- **décide de créer la commission « marchés »**,
- **désigne ses membres :**
  - **Monsieur le Président ou son représentant (président)**
  - **TITULAIRES**
    - **M Jean-Pierre BOISSET**
    - **M Jean-Philippe PERRET**
    - **M Gérard CHANSARD**
    - **M Jacques VIGNERON**
    - **Mme Annick DAVAYAT**
  - **SUPPLEANTS**
    - **M Gérard DUBOIS**
    - **Mme Pierrette CHIESA**
    - **M Jacquie DIOGON**
    - **M Alain PAULET**
    - **Mme José DUBREUIL**

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

*Pour extrait conforme.  
A Riom, le 23 janvier 2017*

*Le Président*

*Frédéric BONNICHON*

